

PROGRAMMES DES CONCOURS PROFESSIONNELS

ACCES AU CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION

A . EPREUVE PROFESSIONNELLE

1. Les institutions de la République

- Le président de la République ;
- Le Gouvernement ;
- L'Assemblée Nationale ;
- La Cour Constitutionnelle ;
- La Haute Cour de Justice ;
- Le Conseil Economique, Social et Culturel ;
- La Cour Suprême ;
- Le Haut Conseil des Collectivités Territoriales.

2. L'organisation des services publics

- Les services de l'administration centrale ;
- Les services Régionaux et subrégionaux ;
- Les services rattachés et les services extérieurs ;
- Les organismes personnalisés ;
- La gestion et le contrôle des structures des services publics.

B. EPREUVE TECHNIQUE

- Le service du courrier ;
- Les différents types de classement ;
- La lettre administrative ;
- Le bordereau d'envoi ;
- Le soit transmis ;
- La fiche de transmission.